

Le CESE appelle à mettre l'égalité entre femmes et hommes au cœur de la réponse à la crise sanitaire

Avis « Crise sanitaire et inégalités de genre »

PUBLIÉ LE 25/03/2021

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a adopté ce jour son avis intitulé « *Crise sanitaire et inégalités de genre* ».

Alors qu'il apparaît clairement, à l'anniversaire du premier confinement, que la crise du Covid-19 a bouleversé nos vies de manière profonde et pérenne, il semble également qu'elle ait révélé, voire même exacerbé les inégalités et les failles de notre société. En effet, la pandémie a mis davantage au jour le caractère criant des inégalités femmes-hommes et entraîné un véritable recul de l'accès aux droits des femmes.

Plusieurs signaux d'alerte sont venus confirmer cette crainte : augmentation des violences faites aux femmes, accroissement de la charge mentale pesant sur les femmes avec le télétravail, la garde des enfants, l'école à la maison et le soin des malades, générant des situations de « burn out » domestique et parental. À ces conséquences s'ajoutent des répercussions économiques et sociales d'ampleur : d'après Onu Femmes, l'augmentation prévue du taux de pauvreté des femmes à cause de la pandémie sera de 9% alors qu'était attendue une baisse de 2,7% sans la crise.

Dans le même temps, les femmes sont fortement mobilisées dans l'effort collectif contre la pandémie : elles sont majoritaires dans bien des métiers mobilisés en première ligne au cours de l'année écoulée : soignantes, caissières, auxiliaires de vie, infirmières, couturières, enseignantes, femmes de ménage.

Ce constat offre une résonance particulière à l'avertissement de Simone de Beauvoir : « *N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question* ». C'est pourquoi le CESE a souhaité se saisir, à travers sa délégation aux droits des femmes et à l'égalité, de la question majeure des effets genrés de la crise, et formule 18 préconisations visant à lutter contre le creusement des inégalités entre femmes et hommes. Parmi les différents domaines d'action privilégiés par le CESE :

La santé et le bien-être des femmes dégradés par la crise

Pour le CESE, à l'instar du plan de relance économique, il est indispensable de mettre en place un plan de relance national de prévention et de retour aux soins, en portant une attention particulière aux femmes, notamment les femmes en situation de handicap, les femmes seules avec enfant (représentant 85% des familles monoparentales), les femmes migrantes et celles vivant à la rue. Une attention spécifique doit aussi porter sur le suivi des soins pédiatriques.

Le CESE invite à apporter une attention particulière à l'accessibilité financière des soins de santé mentale au bénéfice des femmes jeunes et/ou en situation de précarité. Il préconise d'élargir le périmètre et d'étendre la reconnaissance des différentes atteintes de la santé mentale par l'assurance maladie obligatoire et les complémentaires santé, dont les mutuelles. Celles-ci pourraient renforcer leurs dispositifs d'information et d'accompagnement.

Au-delà de l'indispensable mise en œuvre de l'ensemble des mesures prévues par le Grenelle des violences conjugales de 2019, le CESE préconise de développer, sur le modèle des expérimentations lancées pendant le confinement, des points d'accueil et d'écoute dans les lieux fréquentés régulièrement par le grand public.

L'articulation des temps de vie en période de crise sanitaire

Le CESE préconise d'améliorer l'accès et la prise en charge financière de la garde d'enfants, notamment pour les femmes en emploi présentiel et les femmes seules avec enfant. L'octroi de la prestation du CMG (complément de libre choix du mode de garde), actuellement versé jusqu'à 6 ans de l'enfant, doit être étendu aux enfants jusqu'à l'âge de 10 ans.

L'impact socioéconomique de la pandémie :

Le CESE appelle à revaloriser de manière urgente les métiers du « care » et à engager un travail sur la classification de ces emplois sur la base du principe de « salaire égal à travail de valeur égale », en réunissant une conférence salariale.

La prise en compte de la parité dans la gouvernance de la crise :

Le CESE juge indispensable de généraliser le recours aux données et aux outils d'aide à la décision genrés. Il recommande la mise en place de la parité obligatoire dans tous les organes de gouvernance et de gestion de la crise et le renforcement des contrôles du CSA sur la présence des femmes dans les périodes spécifiques de crise ou d'urgence.

Le CESE appelle à flécher une part du plan de relance sur l'égalité entre femmes et hommes. Il appelle également à mettre en œuvre sans délai le principe d'éga-conditionnalité pour toutes les aides publiques (notamment aux entreprises et à la création d'entreprise) selon des modalités à adapter à la taille des entreprises.

Enfin, il préconise de lancer deux campagnes nationales de sensibilisation, sur les violences faites aux femmes jeunes et personnes LGBTQI+ et la répartition des tâches domestiques et familiales au sein du couple.

Cet avis est rapporté par Dominique JOSEPH (Groupe de la mutualité) et Olga TROSTIANSKY (Groupe des personnalités qualifiées) au nom de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité. Il a été présenté lors de l'assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental le 24 mars à 14h.

L'avis a été adopté en plénière avec 122 voix pour, 2 voix contre et 20 abstentions.